

Deux ans de répit pour la Poste

Une forte mobilisation a permis au bureau de Poste de rester ouvert jusqu'en 2020.

Depuis le 10 novembre, date de la rencontre du collectif avec le sous-préfet de Castellane et les parlementaires à Digne, des hommes et des femmes du Pays de La Motte Turriers ont uni leurs forces pour alerter les habitants, les élus et les acteurs économiques des dangers qui pesaient sur le bureau de plein exercice de La Motte Turriers.

Le 11 avril, le collectif est re-

Le bureau de Poste sera ouvert 25 h 30 par semaine.



En juillet, une manifestation a rassemblé de nombreux élus, habitants et acteurs économiques devant La Poste de Sisteron pour défendre une employée.

/PHOTO STÉPHANE DUCLET

çu par René Massette, président du Conseil départemental, qui votera à la majorité une motion pour le maintien du service public de La Poste et le "gel de toute décision visant à réduire les ouvertures au public". De nombreuses manifestations ont eu lieu au village, dont une qui a permis de vendre plus de 500 timbres.

Parallèlement à ces actions de défense du bureau de Poste, le collectif s'est mobilisé contre les procédures engagées vis-à-vis de la chargée de clientèle, convoquée à trois reprises pour des fautes professionnelles qui lui seraient repro-

chées. Elle sera mise à pied trois mois, sans salaire. Une manifestation a rassemblé de nombreux élus, habitants et acteurs économiques le 9 juillet devant La Poste de Sisteron pour défendre cette employée.

Des femmes du Pays de La Motte-Turriers ont signé une pétition avec des témoignages mettant en valeur le service assuré par cette chargée de clientèle, qui, par ailleurs, a instruit une procédure auprès des Prud'hommes à l'encontre de ses supérieurs.

La mobilisation du collectif a permis d'assurer la pérennité du bureau de Poste de plein

exercice jusqu'en 2020. Il sera ouvert 25 h 30 par semaine et fermé le lundi matin, ce qui confirme l'abandon de la mise en place d'un guichetier facteur ou la mutation en Agence postale communale. Ce maintien d'un service de qualité aux habitants du Pays de La Motte-Turriers est donc accordé pour les années à venir. Jean-Yves Roux, le sénateur des Alpes de Haute-Provence s'en est réjoui : "Cette décision est avant tout le résultat d'un dialogue approfondi avec les maires, le Conseil départemental, et l'État qui ont engagé avec la direction de la Poste. Il fallait donner du

temps au dialogue, deux années de plus permettront maintenant d'avoir une concertation approfondie sur l'avenir ce bureau, dans le respect fidèle des dispositions du contrat de présence postale signé par l'État, l'Association des maires de France et La poste.

J'entends, pour ma part, en tant que parlementaire, prendre une place active dans cette concertation. Au terme de ces échanges, j'en suis certain, nous trouverons ensemble une solution qui garantira la pérennité du service postal à La Motte-du-Caire."